

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 95-005 du 18 Août 1995

portant autorisation de ratification  
de l'Accord instituant l'Organisation  
Mondiale du Commerce (OMC).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté.

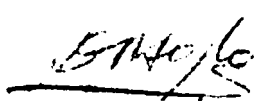
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la  
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord  
instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).


Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1995

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO.-


le Ministre d'Etat Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale

  
Désiré VIEYRA.-

le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

  
Edgar Yves MONNOU.-

le Ministre chargé des Rela-  
tions avec les Institutions,  
Porte-Parole du Gouvernement,

  
Théodore HOLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 ME-DN 4 MRI-PPG 4  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP--DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-